

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29/07/2021

Cité Educative : la ville de Nanterre labellisée

La labellisation, initiée par l'Etat et la commune de Nanterre dès juillet 2019, permettra d'intensifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans, notamment grâce à une subvention pouvant aller jusqu'à 430 000€ par an.

Services de l'Etat (notamment Education nationale), commune, associations, familles... La cité éducative a vocation à favoriser la cohérence, la synergie et l'efficacité entre tous les acteurs de la jeunesse, autour de trois grands axes :

- renforcer l'attractivité des écoles des quartiers ;
- accompagner les familles dans leur entrée en coéducation ;
- adapter l'offre éducative et d'insertion.

La subvention, pouvant aller jusqu'à 430 000€ par an, permettra la mise en place d'actions concrètes et parfois innovantes, telles que le développement de nouvelles filières dans des établissements REP/REP+, la médiation numérique, des dispositifs de « coéducation » avec les parents, la création de concours culturels et sportifs ou encore l'expérimentation de pédagogies innovantes.

La cité éducative est une mise en réseau d'acteurs dans un but commun et partagé: mettre l'enfant et le jeune au cœur de la démarche et actionner tous les leviers, dans un objectif d'ouverture et d'accompagnement global.

Ce projet accompagne aussi un projet de renouvellement urbain qui a pour but outre de diversifier l'habitat, d'augmenter la mixité sociale et d'usage du quartier.

Dans les Hauts-de-Seine, une autre cité éducative a été labellisée à Gennevilliers.

Les Cités éducatives sont nées à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>